

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

**DELIBERATION N° DEL081-17**

L'an deux mille dix-sept, le 30 octobre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 octobre 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. R. BAH, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, G. MORIN, Y. PERRIER, J. PAVAN, C.SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Georges MORIN, en date du 30 octobre 2017)  
M<sup>me</sup> BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 30 octobre 2017)  
M<sup>me</sup> CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 30 octobre 2017)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 30 octobre 2017)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 28 octobre 2017)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M. Stéphane DUBOIS  
M<sup>me</sup> Alexandra FAURE  
M<sup>me</sup> Gisèle GONZALEZ

M. Jean-Marie BERINGUIER a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Rapport de gestion de la Société Publique Locale (S.P.L.) d'efficacité énergétique OSER pour l'exercice 2016.**

**Rapporteur : Jacques FABBRO**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La mairie de Gières est membre de la S.P.L. d'efficacité énergétique. Ces sociétés contribuent à la réalisation de différentes politiques locales.

La S.P.L. d'efficacité énergétique a pour objet, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédiée.

L'exercice 2016 se traduit pour la S.P.L. d'efficacité énergétique par :

- un chiffre d'affaire de 9 989 264 euros, largement constitué des travaux réalisés,
- un bénéfice de 947 305 euros, qui résulte pour l'essentiel de la constatation de la subvention d'un montant de 1 125.000 euros accordée par le fonds européen pour l'efficacité énergétique.

- sur le plan opérationnel, la livraison de sept projets dans les conditions prévues, et la signature de quatre nouveaux projets en tiers investissement (portant le total à 14 projets signés pour 38 millions d'euros d'investissement).

L'article 1524-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentants(s) au conseil d'administration ou de surveillance des sociétés d'économie mixte locales (SEML), ou le cas échéant de l'assemblée spéciale, ainsi que des S.P.L., Sociétés Publiques Locales d'Aménagement (S.P.L.A.) et Sociétés d'Economie Mixte à Opération Unique (S.E.M.O.P.).

Le rapport de gestion de la S.P.L. d'efficacité énergétique détaillant les éléments significatifs pour l'exercice 2016 est joint en annexe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport de gestion de la S.P.L. d'efficacité énergétique pour l'exercice 2016.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 30 octobre 2017.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.